

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 09 Nov 2001
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3157

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : ANIMATION SOCIO-CULTURELLE - NIVEAU ELEMENTAIRE

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE

TRANSITION

Code Référence : 987040U11C1

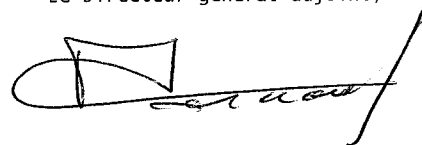
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Y. Lefevre Date et signature (2) : 31/09/01

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Animation socio-culturelle - Niveau élémentaire

CODE DE L'U.F. (3) <u>9870/40/0/11/C1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <u>901</u> <u>903</u>
---	--

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) <i>9870/40/0/11/C1</i>	Code du domaine de formation : (4) <i>901 403</i>
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours		Code U	Nombre de périodes
	(2) (5)	(2) (6)	(2) (6)	(2)
<i>Rencontres Professionnelles</i>	<i>CT</i>		<i>B</i>	<i>48</i>
<i>Initiation à la méthodologie de l'animation de groupes</i>	<i>CT</i>		<i>F</i>	<i>144</i>
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		P	48
			Total des périodes	240

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

en fonction

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Inspecteur

19/10/01

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

24 OCT. 2001

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANIMATION SOCIO-CULTURELLE
NIVEAU ELEMENTAIRE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément aux finalités de l'Enseignement de Promotion Sociale dans le décret du 16 avril 1991 paru au Moniteur belge le 25 juin 1991 en son article 7 :

- ◆ Concourir à son épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux-socio économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'étudiant sera capable

- d'adhérer par un choix volontaire à un projet de développement socio-culturel ;
- de confronter à partir de rencontres professionnelles sa représentation mentale d'une ou plusieurs fonctions inhérentes à ce secteur à leur réalité tant sur le plan des compétences professionnelles que sur celui des attitudes à développer dans le secteur de l'animation socio-culturelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

- ◆ Lire et comprendre des messages de types variés, d'un niveau de langue simple, et plus précisément, répondre à des questions de compréhension pour :
 - retrouver des informations explicites ;
 - dégager le plan d'un texte (idées principales et accessoires) ;
 - retrouver dans un texte la situation de communication ;

- ◆ S'exprimer oralement en utilisant un niveau de langue approprié à la situation pour un échange de répliques ;

- ◆ Ecrire un message d'un niveau de langue simple, d'au moins vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée en se montrant capable de :
 - adapter son langage à une situation de communication donnée ;
 - employer une orthographe suffisamment correcte et une ponctuation cohérente ;
 - aimer les contacts humains ;
 - avoir le désir de partager un acquis.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F de « ESI . FRANÇAIS. 01 » délivrée par l'enseignement de promotion sociale ou CESI.

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable

Au cours des diverses rencontres professionnelles :

- ◆ de poser des questions éclaircissantes :
 - pour identifier
 - le fonctionnement des différents types d'institutions ou autre, d'animation socio-culturelle de sa région ;
 - le public ciblé, les objectifs annoncés et les conditions de travail qu'elles proposent tant en activités bénévoles que rémunérées ;
 - les institutions communautaires, régionales et communales qui les subsidient ainsi que la recherche de sponsoring par des associations ;
 - les principes philosophiques, politiques et sociaux sur lesquels elles fondent leur action ;
 - les valeurs humaines, psychosociales de la vie de l'enfant, de la personne âgée et de la personne défavorisée qu'elles défendent ;
 - pour prendre la mesure
 - de l'adéquation entre discours et action ;
 - de sa perception personnelle des informations reçues et disponibles ;
 - du degré d'enthousiasme des personnes travaillant dans le secteur des animateurs ;
 - du niveau de difficulté qu'elles rencontrent dans leurs conditions de travail : reconnaissance, ambiance, cohésion du groupe, pédagogie, etc ... ;

En initiation à la méthodologie de l'animation de groupe :

- ◆ de donner un sens concret aux concepts suivants et de les différencier :
 - techniques d'animation ;
 - actions sociales ;
 - collectivité par rapport au public-cible : petite enfance, jeunes ou adultes handicapés, jeunesse défavorisée, public en voie d'exclusion ;
 - projets culturels : animations de quartier, actions interculturelles et multiculturelles, etc ... ;
 - lieux d'animation : plaines de jeux, colonies, maisons de jeunes, théâtres, bibliothèques, etc ... ;
- ◆ de confectionner un dossier de documentations et d'en extraire les éléments utiles ;
- ◆ de rédiger correctement des documents clairs et structurés ;
- ◆ d'utiliser des techniques d'animation, de gestion de groupe, de créativité (ateliers, visites, jeux, théâtre, expressions corporelles et manuelles) ;

- ◆ de travailler en équipe ;
- ◆ de prendre des responsabilités ;
- ◆ de développer son sens des initiatives ;
- ◆ de s'informer et d'appliquer les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité ;
- ◆ de gérer son temps ;
- ◆ d'établir un budget simple .

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- ◆ d'observer un groupe et d'en retirer les éléments nécessaires afin de s'y insérer le mieux possible ;
- ◆ d'énumérer et d'expliquer différentes
 - techniques d'animations dans les règles d'hygiène et de sécurité en plaines de jeux, régies de quartiers, banques alimentaires, centres de réinsertion sociale, hôpitaux, maisons de repos, maisons de jeunes, ... ;
 - techniques de gestion de budget et de temps ;
- ◆ de rédiger un communiqué de presse, une lettre de demande de sponsoring, un PV de réunion et/ou une synthèse .

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de son souci de rigueur dans la rédaction de ses différents documents ;
- ◆ de la valeur des stratégies qu'il entend mettre en œuvre à court et moyen terme ;
- ◆ de la maîtrise des concepts courants liés à l'animation socio-culturelle ;
- ◆ de la pertinence des choix opérés ;
- ◆ de son niveau d'autonomie.

6. PROFIL DU (DES) CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert qui pourra justifier d'une expérience dans le domaine de l'animation socio-culturelle en rapport avec les activités d'enseignement.